

Commune de

SAINT PRIEST LA PRUGNE



(Département de La Loire)



2. PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Arrêté par DCM le 22 décembre 2016

Approuvé par DCM le.....

APTITUDES AMENAGEMENT

Espace Saint Louis Rue Raffin 42300 Roanne - Tél/fax : 04 77 71 28 82

aptitudes.amenagement@orange.fr

Sommaire

Préambule.....	2
Défi n°1 : Préserver le cadre de vie du village et son environnement naturel	3
↳ Objectif n°1 : Préserver l'équilibre entre les espaces agricoles, forestiers et urbains	3
↳ Objectif n°2 : Protéger et valoriser le patrimoine naturel et paysager.....	4
Défi n°2 : Renforcer le dynamisme local.....	5
↳ Objectif n°1 : Favoriser le renouvellement démographique et stopper le déclin démographique	5
↳ Objectif n°2 : Pérenniser et développer l'économie à partir des ressources locales.....	6
Représentation graphique des orientations du PADD	7

P réambule

Le présent document présente le Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

⇒ **Le PADD est l'expression claire et accessible d'une vision stratégique du développement et de mise en valeur du territoire de la commune**, à moyen et long terme. En cela, il fixe les grandes orientations du projet communal. Celles-ci sont ensuite précisées et traduites spatialement et réglementairement dans les autres documents du PLU (zonage, règlement, orientations d'aménagement, emplacements réservés).

⇒ **Le PADD définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme** retenues par la commune, dans le respect des principes du développement durable. Ces orientations sont définies au regard des diagnostics environnementaux, socio-économiques et urbains qui ont permis de dégager les forces et faiblesses du territoire communal et ensuite d'identifier les défis d'aménagement pour la commune de SAINT PRIEST LA PRUGNE :

→ PRESERVER LE CADRE DE VIE DU VILLAGE ET SON ENVIRONNEMENT NATUREL

- ↳ Préserver l'équilibre entre les espaces agricoles, forestiers et urbains
- ↳ Protéger et valoriser le patrimoine naturel et paysager

→ RENFORCER LE DYNAMISME LOCAL

- ↳ Favoriser le renouvellement démographique et stopper le déclin démographique
- ↳ Pérenniser et développer l'économie à partir des ressources locales

Les principes du développement durable au titre de l'article L. 121-1 du Code de l'Urbanisme :

1) "L'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, d'une part, et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part, en respectant les objectifs du développement durable".

2) "La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain et dans l'habitat rural, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, notamment commerciales, d'activités sportives ou culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics, en tenant compte en particulier de l'équilibre entre emploi et habitat ainsi que des moyens de transport et de la gestion des eaux".

3) "Une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux, la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, sites et paysages naturels ou urbains, la réduction des nuisances sonores, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti, la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature".

DEFI N°1

**PRESERVER LE CADRE DE
VIE DU VILLAGE ET SON
ENVIRONNEMENT**



CONSTATS :

La commune de SAINT-PRIEST-LA-PRUGNE se situe à l'extrémité Ouest du département de la Loire et de la région Rhône-Alpes en limite des départements de l'Allier et du Puy de Dôme dans la région Auvergne. Elle s'étend sur 36,7 km² dans le massif montagneux des Bois Noirs et compte 448 habitants en 2012. Saint-Priest-la-Prugne fait partie du périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale du Roannais.

Le territoire communal présente un relief de moyenne montagne qui s'échelonne de 1287m, au niveau du « Puy de Montoncel » à 610m environ au Nord en bordure du ruisseau de « Bonnière ».

La couverture forestière représente plus des 2/3 du territoire communal soit environ 2 500 ha et correspond essentiellement à la partie Sud et centrale de la commune soit les terrains situés en dessus de 750m d'altitude. Les terres agricoles se situent principalement au Nord de la commune correspondant au val du Boën. Les espaces urbanisés concernent le bourg et la cité Tardy qui s'étalent le long de la RD 495 au centre Nord de la commune. De nombreux lieux dits ou hameaux anciens sont aussi dispersés sur la partie agricole au Nord.



ORIENTATIONS :

- **Préserver les terres agricoles (prairies) et pérenniser les sièges d'exploitation** notamment en évitant leur enclavement et en permettant leur développement
- **Maintenir l'équilibre entre les espaces ouverts et les espaces boisés : lutter contre la déprise agricole et stopper l'avancement de la forêt** au détriment des prairies et de la diversité des paysages : mise en place d'une réglementation de boisement, vigilance sur l'aspect d'autoboisement au détriment des zones ouvertes de prairies.
- **Limiter le mitage de l'espace rural et les constructions diffuses et maîtriser les surfaces urbanisables :**
 - **maîtriser l'étalement urbain**, notamment le long de la RD 495 et maintenir une coupure verte entre le centre bourg et le secteur de la Gare
 - **densifier l'enveloppe urbaine actuelle** de manière en outre à limiter l'impact paysager des futures constructions, limiter les besoins en équipements nouveaux et favoriser le recours aux déplacements doux
 - **limiter la consommation foncière à moins de 4ha pour les dix prochaines années**



DEFI N°1

PRESERVER LE CADRE DE VIE DU VILLAGE ET SON ENVIRONNEMENT



OBJECTIF N°2

Protéger et valoriser le patrimoine naturel et paysager



CONSTATS :

La commune de SAINT-PRIEST-LA-PRUGNE possède une biodiversité remarquable liée notamment à la présence de nombreuses zones humides (tourbières) dans le massif des Bois Noirs qui concernent les 2/3 Sud de la commune. La protection de ces milieux tourbeux est considérée comme un enjeu européen en matière de conservation des habitats naturels. Le massif des Bois Noirs présente aussi de nombreuses sources captées pour l'alimentation en eau potable (5 à Saint Priest la Prugne) dans le sous-sol et donne naissance à plusieurs ruisseaux du Haut bassin versant du Boën qui présentent une sensibilité particulière, en rapport avec la conservation de deux espèces particulièrement exigeantes (l'écrevisse à pattes blanches et la Moule perlière) quant à la qualité du milieu.



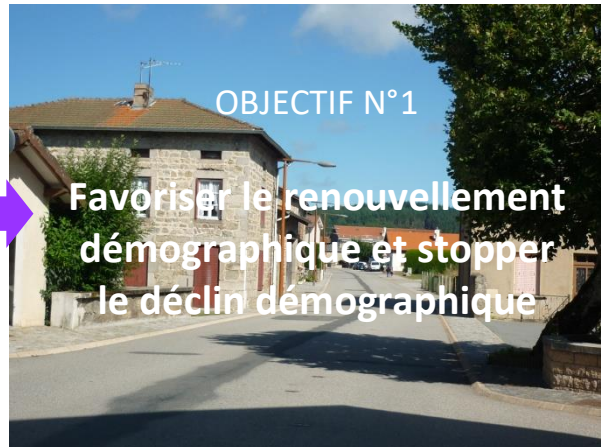
ORIENTATIONS :

- **Maintenir la qualité des eaux superficielles** (à l'origine d'un classement en zone Natura 2000 du Boën et de ses affluents) **et souterraines** (enjeu de préservation de la ressource en eau) **source d'une biodiversité remarquable**
- **Assurer la protection des milieux tourbeux** notamment par la maîtrise foncière et de la fréquentation de ceux-ci
- **Protéger les zones humides**
- **Assurer le maintien des continuités écologiques terrestres et aquatiques :** protection des trames vertes et bleues
- **Conserver les points de vue** sur le bourg ainsi que les vues dégagées sur la vallée du Boën et **résorber les points noirs paysagers** (friches industrielles)
- **Préserver et mettre en valeur le belvédère** situé à l'entrée nord du bourg, le long de la RD 495 et **préserver la silhouette urbaine du centre bourg**
- **Préserver l'homogénéité architecturale du cadre bâti et favoriser la résorption des logements vacants** qui nuisent à la vitalité de la commune
- **Poursuivre la dépollution des secteurs contaminés par les déchets de l'ancienne mine d'uranium** dont le plan d'eau
- **Promouvoir les énergies et matériaux renouvelables** (projet de parc photovoltaïque sur le site de l'ancienne usine de traitement d'uranium) notamment le bois (bois énergie et bois construction) **et préserver la ressource en eau**



DEFI N°2

**RENFORCER LE
DYNAMISME LOCAL**



CONSTATS :

La commune qui a compté jusqu'à 1200 habitants en 1841 compte actuellement 442 habitants soit une densité moyenne de 12 hab/km².

Suite à la fermeture de la mine d'uranium de nombreux habitants ont quitté la commune à partir du début des années 70. **Ainsi, entre 1968 et 2013, la population est en recul de 49% soit -438habitants.**

Ce déclin démographique s'accompagne d'un vieillissement marqué de la population : 35,3% des habitants ont plus de 60 ans.

La pression foncière est faible sur la commune et 35,6% du parc de logements est constitué de résidences secondaires (21,8%) ou de logements vacants (13,8%).



ORIENTATIONS :

- **Définir une offre foncière à vocation résidentielle en adéquation avec les objectifs du SCOT du Roannais (26 logements neufs pour les 10 prochaines années) et dans un souci de maîtrise de la consommation d'espace**
- **Encourager la réhabilitation des maisons vacantes en centre bourg et dans les hameaux**
- **Poursuivre l'amélioration du cadre de vie et maintenir les équipements publics, en particulier l'école**
- **Pérenniser les commerces existants en centre bourg**
- **Développer l'économie locale (cf. objectif n°2)**



DEFI N°2

**RENFORCER LE
DYNAMISME LOCAL**



CONSTATS :

L'activité économique communale repose principalement sur les ressources « naturelles » du territoire. Cela a notamment été le cas avec l'exploitation d'une mine d'uranium au Nord Ouest de la commune entre 1955 et 1980.

L'activité agricole et surtout la filière bois sont aujourd'hui les principaux pourvoyeurs d'emplois sur la commune, qui recensent notamment quatre scieries.
Au total, les entreprises implantées sur la commune représentent près de 100 emplois salariés dont 75 dans l'industrie du bois.

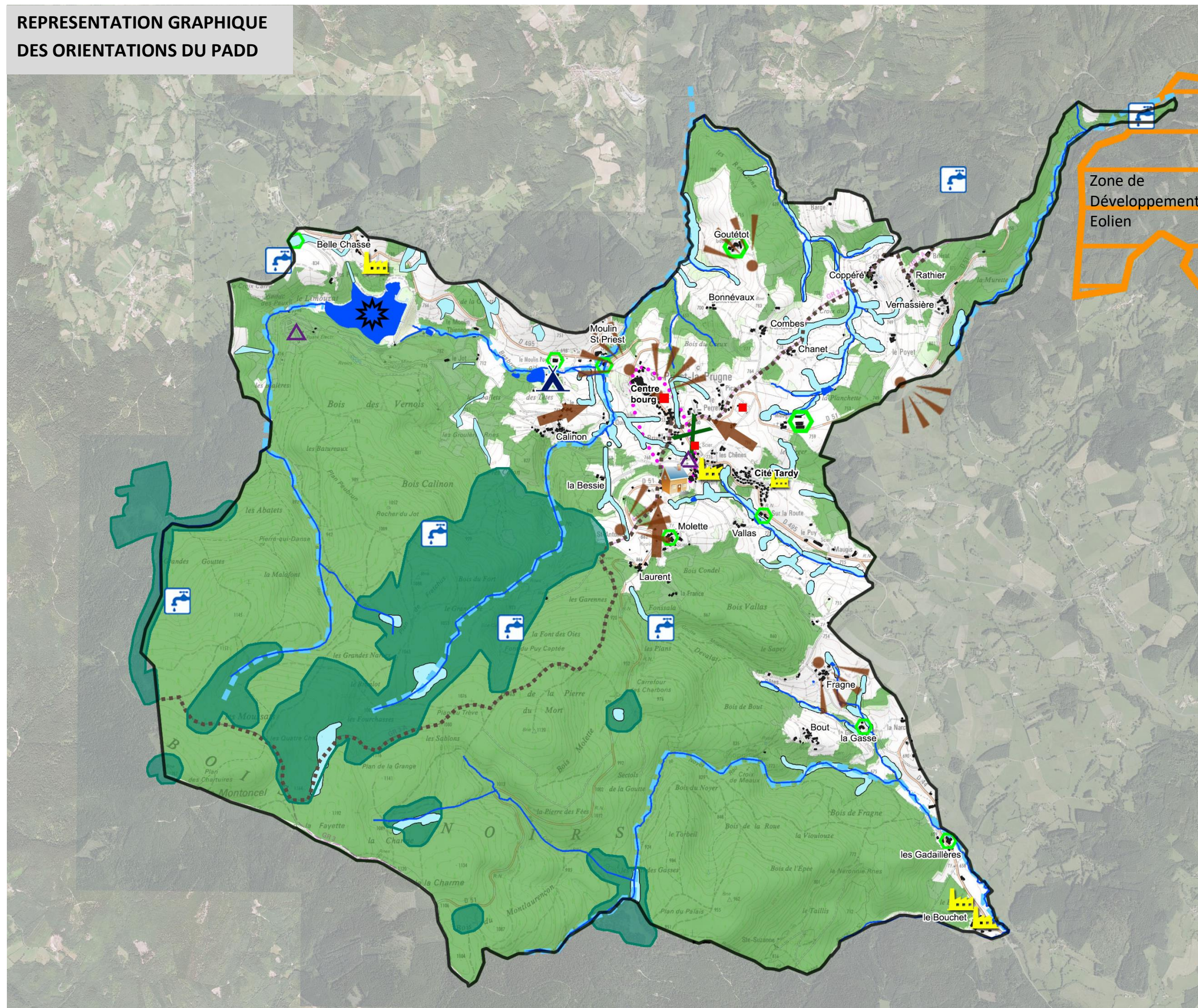
Néanmoins, la part des actifs résidant à Saint-Priest-la-Prugne et y travaillant n'est aujourd'hui plus que de 37% (correspondant à 67 actifs) contre 78% en 1982.

Enfin, le tourisme de proximité essentiellement tourné vers les activités de pleine nature (randonnées, ski...) présente un intérêt significatif comme levier du développement du territoire des Bois Noirs.

- ORIENTATIONS :**
- **Pérenniser l'activité agricole**
 - **Favoriser le maintien et le développement des activités, artisanales et industrielles (scieries)**
 - **Reconquérir les friches industrielles :** projet de parc solaire sur le site de l'ancienne mine...
 - **Développer les activités de tourisme de pleine nature** (chemin de randonnées GR3) **et les hébergements touristiques** (gîtes, chambres d'hôtes...)
 - **Poursuivre la mise en valeur du centre bourg :** place devant le cimetière, la salle des fêtes, traversée de la RD 495 entre la Gare et le bourg, carrefour de la Gare...
 - **Développer l'économie locale** en s'appuyant sur les savoirs faire et ressources locales dont le bois.

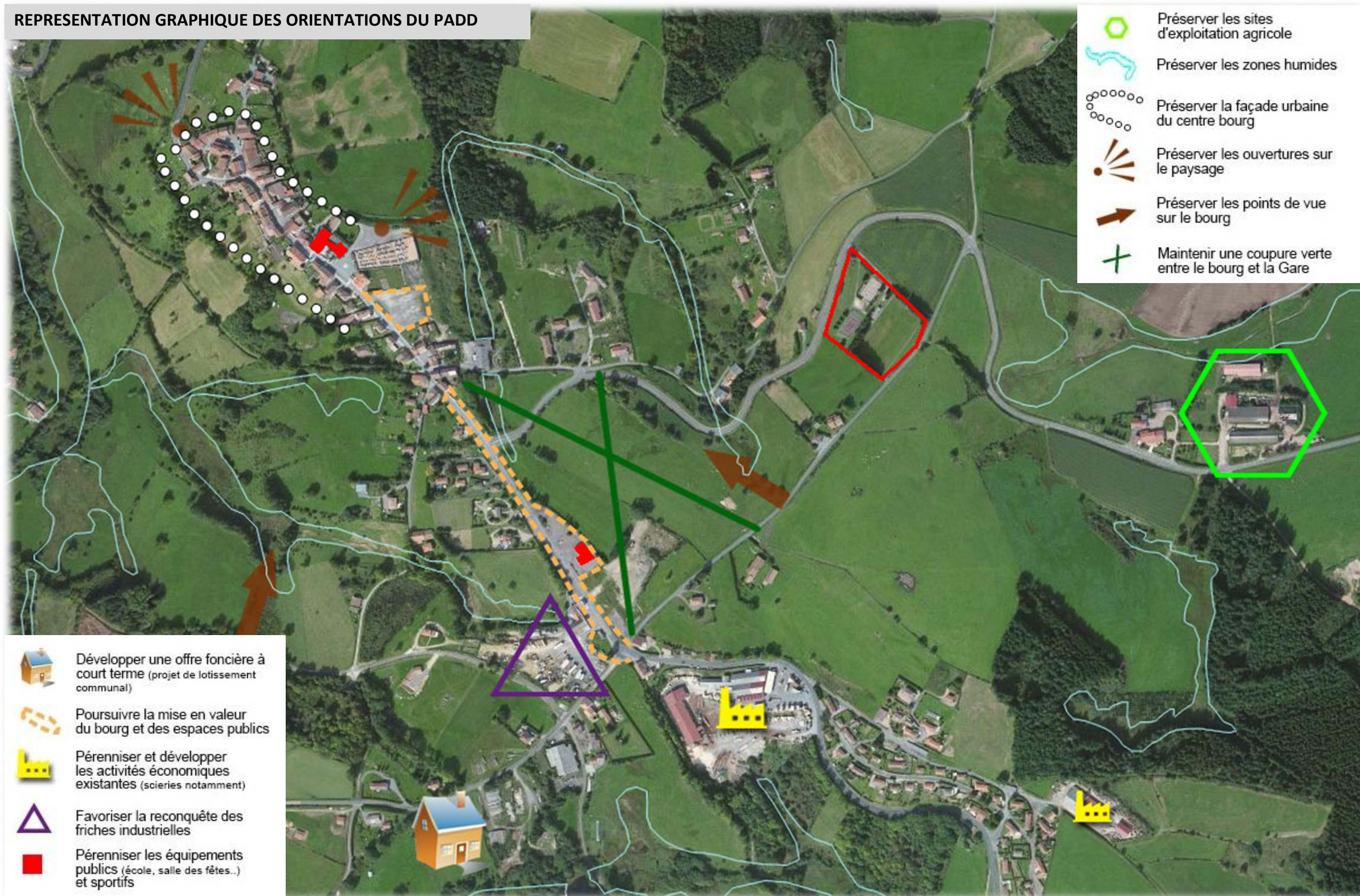


**REPRESENTATION GRAPHIQUE
DES ORIENTATIONS DU PADD**



-  Contenir les espaces boisés et stopper l'enrichissement de certaines terres agricoles
-  Préserver les terres agricoles et site d'exploitation
-  Sauvegarder les réservoirs de biodiversité : tourbières
-  Préserver la qualité des eaux des cours d'eau
-  Préserver les zones humides
-  Maintenir les continuités écologiques
-  Préserver les ouvertures sur le paysage
-  Préserver les points de vue sur le bourg
-  Maîtriser le développement de l'urbanisation autour du centre bourg et maintenir une coupure verte entre le bourg et la Gare
-  Développer une offre foncière à court terme (projet de lotissement communal)
-  Favoriser la réhabilitation du bâti existant
-  Pérenniser et développer les activités économiques existantes (scieries notamment)
-  Favoriser la reconquête des friches industrielles
- Développer les activités de tourisme et de loisirs**
-  Camping
-  Chemin de randonnée : GR3A
-  Pérenniser les équipements publics (école, salle des fêtes...) et sportifs
-  Poursuivre la dépollution des secteurs contaminés par les déchets de l'ancienne mine
-  Préserver la ressource en eau

REPRESENTATION GRAPHIQUE DES ORIENTATIONS DU PADD



-  Préserver les sites d'exploitation agricole
-  Préserver les zones humides
-  Préserver la façade urbaine du centre bourg
-  Préserver les ouvertures sur le paysage
-  Préserver les points de vue sur le bourg
-  Maintenir une coupure verte entre le bourg et la Gare

-  Développer une offre foncière à court terme (projet de lotissement communal)
-  Poursuivre la mise en valeur du bourg et des espaces publics
-  Pérenniser et développer les activités économiques existantes (scieries notamment)
-  Favoriser la reconquête des friches industrielles
-  Pérenniser les équipements publics (école, salle des fêtes...) et sportifs